

LE COTENTIN MOBILISE 3M€ DE FONDS DE CONCOURS POUR LA PROXIMITÉ - ÉTAPE À QUINÉVILLE POUR LES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DU BOURG -

Jeudi 22 avril, David MARGUERITTE, Président de l'agglomération, accompagné de Elisabeth CASTELLOTTI, Sous-Préfète de Cherbourg, de Jacques COQUELIN, V-P du Conseil Départemental en charge des Finances, de Christèle CASTELEIN, V-P aux relations avec les Territoires, Cadre de vie et Ruralité, de Véronique MARTIN-MORVAN, Conseillère déléguée à la Proximité, et de Jean-Pierre MAUQUEST, Président de la Commission de Territoire de Montebourg, était en déplacement à Quinéville, aux côtés de René

HARDY, le Maire, pour visualiser les travaux d'aménagement, réalisés notamment grâce à l'attribution de Fonds de concours alloués par l'agglomération.

Une nouvelle programmation a d'ailleurs été dévoilée le 6 avril dernier au Conseil communautaire, actant ainsi l'appui financier que le Cotentin souhaite pérenniser auprès de ses communes membres. 38 nouveaux projets, portés par 29 communes pourront ainsi bénéficier des Fonds de concours communautaires.

Les Fonds de concours

Initialement prévue à 2.5 M€, la dotation des Fonds de concours a été rehaussée récemment pour passer à 3 M€ afin de contribuer, au regard du contexte sanitaire, à donner un coup de pouce additionnel aux communes membres. Cette aide financière contribue à encourager le développement des projets de la proximité mais également à soutenir les carnets de commande des entreprises locales. Le taux d'intervention de l'agglomération est plafonné à 40 % maximum sur le reste à charge communal.

Pour rappel, les Fonds de concours de l'agglomération permettent de soutenir l'investissement des communes membres. « Il traduit la solidarité du

Cotentin envers ses communes en contribuant à un aménagement et un développement équilibré du territoire communautaire. En abondant aux initiatives portées par les communes, le Cotentin soutient également l'économie locale et réaffirme sa volonté de garantir aux habitants une proximité des services au quotidien et une qualité de vie préservée », souligne David MARGUERITTE.

Les projets éligibles s'inscrivent dans l'un des trois axes suivants :

- les projets qui participent à l'atteinte des objectifs du Projet de Territoire de l'agglomération ;
- ceux qui contribuent à l'exercice de compétences rétrocédées aux communes ;
- Et les projets d'aménagement.

« Ces Fonds de concours sont prioritairement affectés à la création, l'extension ou l'aménagement d'équipements accessibles au public : équipements sociaux, sportifs, culturels, de loisirs, valorisation architecturale, construction et réhabilitation du patrimoine, voirie » ajoute David MARGUERITTE.

Ainsi, le Cotentin va soutenir aussi bien la rénovation du restaurant scolaire de Colomby, la création de voies douces à Barneville-Carteret, que la construction d'un Pôle enfance à La Hague.

La Cellule d'Accompagnement à l'Emergence des Projets, initiée par le Cotentin et effective depuis le 15 mars, répond aux communes et joue son rôle de facilitateur dans leurs démarches, afin de permettre à leurs initiatives de sortir de terre. A noter que près de 15 millions d'euros de projets ont ainsi été prévus par les Conseils municipaux dans le Cotentin et un grand nombre d'entre eux nécessite une ingénierie de

projet particulière. Un agent de l'agglomération est ainsi pleinement mobilisé et à l'écoute des communes pour les accompagner dans le montage de leur dossier (appui dans la rédaction du cahier des charges, aide dans la recherche de financement, analyse des offres, etc.).

Aussi, dans le contexte actuel, les Fonds de concours et la Cellule d'Accompagnement participent pleinement à la relance économique du territoire.

Coup de projecteur sur les travaux d'aménagement de bourg à Quinéville

La commune de Quinéville, idéalement située le long de la mer, contribue pleinement au développement touristique et économique du Cotentin. En période estivale, la population est multipliée par 8 ou 10, ce qui engendre des soucis de sécurité du bourg et notamment pour l'accès à la plage.

Aussi, le 16 juin 2018, le Conseil municipal de Quinéville a délibéré favorablement pour engager un projet de requalification du centre-bourg. Celui-ci a pour objectif de le sécuriser et de le restructurer qualitativement, en y incluant un accès à la plage.

Le projet intègre :

- l'effacement des réseaux (objet de la première demande de Fonds de concours en 2018) ;
- des travaux de voirie dont la réfection et la mise aux normes des trottoirs ;
- la création d'un plateau surélevé au cœur du bourg ralentissant la circulation ;
- des places de « stationnement minute » à proximité des commerces ;

- une augmentation de places de parking, d'espaces gazonnés et de plantation d'arbre avenue de la plage (ce dernier projet fait partie de la seconde phase du Fonds de concours 2020, en cours de finalisation).

Plans de financement en détail :

Le coût total du projet s'élève à 400 000 €. La commune bénéficie de plus 70 000 € de Fonds de concours.

1 - Effacement de réseaux :

Dépenses : 93 167 € HT

Fonds de concours 2018 :
27 950€ (30% du reste à charge)

2 - Aménagement bourg

Dépenses : 296 534€ HT

Subventions : 154 570 € de la part de l'Etat avec la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR), du département avec le Fonds d'Investissement Rural (FIR).

Fonds de concours 2020 : 42 589€ ont été notifiés (30% du reste à charge), mais la subvention est proratisée au regard du montant des travaux dont les opérations sont en cours d'achèvement.

CONTACT :

Marine LE LOUER

Cellule d'Accompagnement à
l'Émergence des Projets Communaux
marine.lelouer@lecotentin.fr

02 50 79 16 46